



**Au niveau des pensions,
c'est pas la joie !
Tous ensemble dans la rue le 27
janvier 2022 !**



Personne n'ignore le contexte social et économique, les augmentations des produits de première nécessité, de l'énergie comme de l'alimentation et du coût de la vie pour toutes et tous, jeunes, actifs, demandeurs d'emploi et retraités. Les retraités, très massivement mobilisés attendent toujours une réponse pour une augmentation immédiate de leurs pensions, retraites de base et retraites complémentaires, dont la dernière revalorisation a été plafonnée à un niveau très inférieur à l'inflation. Ces derniers sont également particulièrement pénalisés par une très nette sous-indexation de leurs pensions face à l'inflation.

Depuis des semaines, le gouvernement et le patronat restent sourds aux difficultés et aux revendications de la majorité des travailleurs. Il y a pourtant plusieurs leviers à activer immédiatement pour améliorer la vie quotidienne de toutes et tous. À commencer par l'augmentation du Smic et, dans la Fonction publique, la revalorisation du point d'indice bloqué depuis plus de dix ans.

Au Ministère de la Culture, les retraités bénéficient en grande partie de pensions d'un niveau faible. Le montant de la pension mensuelle moyenne est de 1976 euros. Mais ces chiffres recouvrent des disparités importantes suivant les catégories et l'âge des retraités.

**Pensions mensuelles moyennes de droits directs par sexe et catégorie en 2019
(Montant brut principal et accessoires, en euros)**

Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C		
homme	femme	moyenne	homme	femme	moyenne	homme	femme	moyenne
3039	2852	2957	1612	1600	1606	1192	1113	1147

Sources : rapport de situation comparée 2019, SRH-MCC

Pour mémoire, la valeur du SMIC en 2019 était de 1521,22 euros brut mensuel. Le niveau de la pension moyenne mensuelle des agents de catégorie C équivaut à 75,4% du SMIC, celui des catégorie B à 105,5% du SMIC et pour les agents de catégorie A, il équivaut à 194,41% du SMIC. Le niveau de la pension moyenne mensuelle des agentes est dans les catégories C, B et A inférieur à celui des hommes.

Illustration : le niveau moyen des **pensions des agents de catégorie C** est, après déduction des cotisations sociales, équivalent à 1 032 euros mensuels environ (il faut compter 10% de cotisations). En 2019, une personne est considérée comme pauvre si ses revenus sont inférieurs à 1 102 euros par mois. Le niveau des pensions des retraités de catégorie C est donc **inférieur au seuil de pauvreté**.

En outre, tous ces montants sont une moyenne ; il y a donc une réalité de la vie qui est encore plus dure pour beaucoup. **Quant aux contractuels**, qui bénéficient du régime général, nous n'avons pas connaissance des chiffres les concernant pour le ministère de la Culture mais c'est globalement la même chose.

Que dire de plus que cette situation est inacceptable. Les agents publics ne roulent pas sur l'or, et en plus, quand il nous est permis d'avoir, dans le détail, connaissance de leur niveau de pensions à plus grande échelle (il y a aux alentours de 6 000 pensionnés au ministère de la Culture), il est juste, et indispensable, de revendiquer le dégel de la valeur du point d'indice et l'intégration en toute urgence des primes et indemnités dans l'assiette du calcul de la pension civile.

Pour tous les agents et agents publics, nous continuons d'exiger :

- Le dégel de la valeur du point d'indice
- De fortes et immédiates augmentations générales
- L'égalité entre les femmes et les hommes
- Le rattrapage des pertes intervenues les années antérieures
- La revalorisation des pensions



DEFENDEZ VOS DROIT, SYNDIQUEZ-VOUS !

<https://www.CGT-culture.fr/adherer/>

Paris, le 25 janvier 2022